

La plupart des lépreux, sinon tous, sont des Scandinaves.

M. GOULD: Cet article accuse une diminution de \$2,440. C'est calculer un peu serré. Nous nous attendons à ce qu'il y ait assez d'immigration cette année et une partie des sommes votées pour l'immigration devra venir de ce crédit-ci. Je me demande si le ministre peut nous expliquer comment on en est arrivé à trouver que ce crédit devrait être de \$2,440 de moins que celui de l'an dernier.

L'hon. M. BELAND: La diminution est très faible, il est vrai et je ne saurais vous dire, pour le moment, comment on l'a calculée. C'est un mince détail. Je présume qu'on se dispensera des services de quelques domestiques qu'on ne croit pas nécessaires.

(L'article est adopté.)

Immigration—Inspection médicale, \$50,000.

M. MacLAREN: Le ministre peut-il maintenant répondre à la question que je lui ai posée il y a quelques instants?

L'hon. M. BELAND: Oui. En 1897 nous avons 32 malades; 22 en 1910 et seulement 14 en 1922. Mon honorable ami voit que leur nombre diminue.

M. MacLAREN: Je puis faire allusion en passant à la situation heureuse de ces lépreux qui ont été ainsi soignés pendant des années. Presque tous les cas qui se sont manifestés au Nouveau-Brunswick se trouvaient chez des Canadiens-français et des soins leur sont donnés par une communauté de religieuses. Il est bon de voir que, pendant cette longue période, ces gens ont été si bien traités et soignés si fidèlement et si soigneusement.

M. ANDERSON: A quels ports fait-on l'inspection médicale?

L'hon. M. BELAND: L'inspection médicale se fait dans divers ports, le plus important étant celui de Québec. Viennent ensuite Montréal, Saint-Jean, Sydney-Nord, Halifax, Vancouver, Victoria, Prince-Rupert et Portland. Jusqu'au 31 mars 1922, le nombre de visites faites par nos médecins inspecteurs se détaille ainsi qu'il suit: à Québec, 41,256; à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), 8,964; à Halifax, 7,400; à Montréal, 797; à North-Sydney, y compris Sydney, 452; à Vancouver, 1,628; à Victoria, 1,538.

M. GOULD: Ce crédit servira-t-il pour les frais de traitement des émigrants qui sont tombés malades pendant la traversée?

[L'hon. M. Béland.]

L'hon. M. BELAND: Effectivement.

M. GOULD: Je demande ce renseignement, parce qu'un habitant de ma circonscription a été retenu au lazaret de l'île Partridge et n'a pu en conséquence atteindre sa destination assez tôt pour faire toutes ses semailles. Plus tard on s'aperçut qu'il ne souffrait d'aucune maladie contagieuse. Que fait l'administration dans un cas comme celui-là?

L'hon. M. BELAND: Notre collègue dit-il que cet homme a été retenu à la quarantaine de l'île Partridge?

M. GOULD: Parfaitement.

L'hon. M. BELAND: Eh bien, il n'y avait pas autre chose à faire. Les passagers atteints de maladies contagieuses ainsi que ceux qui ont été en contact avec eux, y sont gardés un certain temps, jusqu'à guérison complète, et quelques jours après.

Les règlements de l'administration le veulent ainsi, afin que les personnes contaminées ne répandent pas la contagion ailleurs.

M. GOULD: Le passager dont je vous parle n'avait pas de maladie, et cependant il fut gardé à l'île Partridge pendant des semaines. A cause de cela, il n'a pas pu semer la grandeur de terrain qu'il aurait voulu.

L'hon. M. BELAND: Il a dû venir en contact avec des malades durant la traversée et il a été pour cette raison gardé en observation pendant la période dite d'incubation.

M. IRVINE: Je désirerais savoir si un émigrant qui refuse de se faire vacciner est gardé en quarantaine.

L'hon. M. BELAND: Oui, on le gardera en quarantaine, s'il refuse de se faire vacciner.

M. IRVINE: Faites-vous une différence entre un passager qui voyage dans la première classe, et un passager de la troisième classe?

L'hon. M. BELAND: Il n'y a aucune distinction.

M. ANDERSON: Existe-t-il un arrangement entre le Canada et les Etats-Unis concernant les immigrants qui viennent de ce dernier pays?

L'hon. M. BELAND: L'honorable député veut sans doute parler des émigrants qui viennent par eau. Nous avons fait un arrangement avec le service médical des